

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

PV n° 34 du 9 mai 2018

Présents :

MM. PH. LEJEUNE, J. MAURIAC, G. MARTIN, L. ERAY.

Excusés :

Mme P. BEAURENAUD

M. B. MAY

FORFAITS

Journée du 6 mai 2018

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

Match SAINT-REVERIEN 1 / NARCY FC 2 – n° 50465.2 – Forfait déclaré de NARCY FC 2.

Amende 34 € au club de NARCY FC.

Journée du 8 mai 2018

COUPE DE L'AMITIE

Match CHARRIN 2 / GARCHIZY 3 – Forfait de GARCHIZY 3, CHARRIN 2 qualifié.

Match SAINT-PEREUSE 1 / COSNOIS FC 2 – Forfait de SAINT-PEREUSE 1, COSNOIS FC 2 qualifié.

MATCHES NON JOUES

DEPARTEMENTAL 4

Poule A

J11/03 GUERIGNY-URZY 2 / ARQUIAN 1 n° 50429.2 fixé le 10 mai 2018

J18/03 NEUVY 1 / CORVOL 1 n° 50433.2 fixé le 10 mai 2018

J25/03 NARCY 2 / NEUVY 1 n°50439.2 fixé le 20 mai 2018

Poule B

J25/02 CHAMPVERT 1 / ANLEZY 1 n° 50487.2 fixé le 8 mai 2018

J25/02 CERCY 2 / DRUY-BEARD 2 n° 50492.2 fixé le 10 mai 2018

J11/03 E.MOUX-BRASSY 2 / SAINT-PEREUSE 1 n° 50496.2 fixé le 10 mai 2018

J18/03 CERCY 2 / CHAMPVERT 1 n° 50504.2 fixé le 20 mai 2018 (ou en semaine si les clubs le souhaitent)

J18/03 SAINT-PEREUSE 1 / MOULINS-ENGILBERT 2 n° 50502.2 fixé le 20 mai 2018

Poule C

J04/03 LA MACHINE 3 / SAINT-ELOI 2 n° 50609.1 fixé le 10 mai 2018

J18/03 SUD-LOIRE-ALLIER 2 / OLYMPIQUE SAINT-MARTIN-D'HEUILLE 1 n° 50565.2 fixé le 10 mai 2018

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Journée du 29 avril 2018

DEPARTEMENTAL 3

Poule A

Match PREMERY 1 / CHATILLON 1 – n° 50263.1 – La commission prend note de la décision de la commission de discipline donnant le match à jouer. **Elle le fixe au dimanche 20 mai 2018.**

COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

1/8 de finale

LORMES D4 / LUTHENAY D1 – fixé le 10 mai 2018

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Quarts de finale

Match n° 1 CLAMECY R2 / SNID R1 fixé le 20 mai 2018

Match n° 2 NEVERS-CHALLUY-SERMOISE R2 / LA CHARITE R1 fixé le 20 mai 2018

Match n° 3 CHATEAU-CHINON-ARLEUF D1 / GARCHIZY R1 fixé le 20 mai 2018

Match n° 4 VAUZELLES R3 / FC NEVERS 58 R3 fixé le 20 mai 2018

1/2 finales

Match n° 1 vainqueur du match n° 2 / vainqueur du match n° 1 fixé le 10 juin 2018

Match n° 2 vainqueur du match n° 4 / vainqueur du match n°3 fixé le 10 juin 2018

COUPE DU DISTRICT

Quarts de finale

Match n° 1 CERCY 2 D2 / COSNE D1 fixé le 20 mai 2018

Match n° 2 CIE IMPHY D1 / COULANGES D1 fixé le 20 mai 2018

Match n° 3 vainqueur de LUTHENAY D1 – LORMES D4 / POUQUES D1 fixé le 20 mai 2018

½ finales

Match n°1 vainqueur du match n° 1 / NARCY D2 fixé le 10 juin 2018

Match n° 2 vainqueur du match n° 2 / vainqueur du match n° 3 fixé le 10 juin 2018

COUPE DE L'AMITIE

Quarts de finale

Match n° 2 SAUVIGNY 2 / FOURCHAMBAULT 3 fixé le 20 mai 2018

Match n° 3 CHARRIN 2 / MARZY 3 fixé le 20 mai 2018

Match n° 4 COSNOIS FC 2 / DRUY-BEARD 2 fixé le 20 mai 2018

½ finales

Match n° 1 vainqueur du match n° 4 / vainqueur du match n° 2 fixé le 10 juin 2018

Match n° 2 LA MACHINE 3 / vainqueur du match n° 3 fixé le 10 juin 2018

Le COMITE DE DIRECTION, lors de sa réunion du 24 avril 2018, a pris la décision de maintenir la coupe de l'AMITIE, malgré un calendrier extrêmement chargé et la mise à jour obligatoire du championnat avant le 27 mai 2018.

La commission est, exceptionnellement, placée dans l'obligation d'utiliser toutes les dates, s'agissant des différentes programmations, pour les clubs possédant plusieurs matches de retard. Et ce, afin de préserver la régularité de la compétition. Elle laisse toute latitude aux clubs pour jouer en semaine, s'ils le souhaitent, à condition de prévenir le secrétariat du District.

Elle remercie, par avance, les clubs de leur compréhension.

DEMANDE DE MODIFICATION AU CALENDRIER

Journée du 13 mai 2018

DEPARTEMENTAL 4 Poule C

Match FOURCHAMBAULT 3 / SAUVIGNY 2 – n° 50605.2 – coup d'envoi avancé à 10 heures. Accord des deux clubs et de la commission.

Le vice - Président,
Philippe LEJEUNE

Le secrétaire,
Jean MAURIAC



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévu à l'annuaire du District. L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.